

GRENOBLE ET SA RÉGION

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ 40, AVENUE ALSACE-LORRAINE rédaction 04 76 88 73 37 FAX 04 76 88 73 39 centre.grenoble@ledl.com publicité 04 76 88 73 38 FAX 04 76 88 73 82 publicite.grenoble@ledl.com

POLLUTION

L'INPG prend l'air

■ L'Institut national polytechnique (INP) Grenoble vient de signer la charte d'engagement "Plan climat local de l'agglomération grenobloise", plan initié par la Métro pour réagir face à une région grenobloise qui concentre les polluants industriels et humains. L'INP a lancé Prédus, ce centre d'innovation et de formation dans l'énergie distribuée forme les ingénieurs et docteurs à la nouvelle donne énergétique, valorise les recherches menées et diffuse les avancées liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

SURPRENANTE DÉCOUVERTE AU PÉAGE-DE-ROUSSILLON

Un obus de 1840 dans le jardin !

■ C'est à une découverte peu commune qu'ont été confrontés des ouvriers, hier, au Péage-de-Roussillon. Alors qu'ils effectuaient des travaux d'assainissement chez des particuliers, leur pioche a rencontré une résistance : environ à un mètre de profondeur gisait... un obus ! Ils ont alors

immédiatement alerté les gendarmes qui ont délimité un périmètre de sécurité. Une équipe de démineurs de la sécurité civile de Lyon est venue prélever le projectile d'environ 50 cm de long pour 20 cm de diamètre et 25 kilos. Ces derniers ont estimé que l'obus datait de 1840. « Il n'y avait aucun danger car il

s'agissait d'un engin fonctionnant avec de la poudre noire et un système de percussion à mèche ». Reste à savoir « comment un obus de cette époque a-t-il bien pu arriver ici ? » La zone n'étant pas connue pour avoir servi de cadre à un conflit.

Encore un défi des fenêtres TRYBA !

PACK THERMIQUE OU PHONIQUE OU SÉCURITÉ OFFERT POUR 1€ DE PLUS*

2500€ TTC

2 ESPACES CONSEILS À VOTRE SERVICE

GRENOBLE 04 76 12 92 30 ECHIROLLES 04 76 70 50 30

TRYBA Fenêtres-Portes-Valets

374466098

JUSTICE Des investigations informatiques confiées à une société grenobloise

Dans la série... experts en informatique

GRENOBLE

Tout est écrit, mémorisé, tracé. Rien n'est perdu, effacé, écrasé et ce n'est certainement pas un petit clic dans l'icône "poubelle" qui permettra de brouiller les pistes. "On trouve toujours des traces..." et un disque, aussi dur soit-il, parlera toujours. A moins de l'abattre d'un coup de masse avant l'expertise.

Les policiers comme les gendarmes sont aujourd'hui rompus aux techniques qui permettent d'interroger un ordinateur, une carte bancaire, une clé USB ou un téléphone portable, tout ce qui contient des données numériques.

Et les grands criminels le savent qui ont abandonné leur téléphone portable au profit de moyens de communication plus rudimentaires mais plus sûrs.

Ce nouveau jeu du chat et de la souris a donné du grain à moudre aux enquêteurs bien sûr mais également aux scénaristes du petit écran comme aux investigateurs en informatique légale, docteurs, ingénieurs en informatique, polytechniciens, gendarmes à la retraite de l'Institut de recherche de la gendarmerie nationale. En 2004, cinq experts judiciaires s'associent et créent le Laboratoire d'Expertise et de Recherche de Traces Informatiques.

Sur terre comme au fond des mers

Le Lerti devient ainsi la première personne morale reconnue comme expert judiciaire en informatique. L'entreprise travaille depuis quelques semaines pour la cour d'appel de Grenoble. "En expertise judiciaire, il est de plus en plus difficile de travailler en solo, ne serait-ce parce que ces ana-

lyses nécessitent aujourd'hui un équipement très coûteux."

"La police ou la gendarmerie réalisent une bonne partie des investigations, les juges d'instruction font appel à nous lorsqu'il faut aller plus loin. Lorsque le temps presse." En cas de disparition d'une personne, par exemple. Les experts du Lerti étaient intervenus à l'occasion de la disparition de la jeune fille qui avait postulé à une offre d'emploi et qu'on avait retrouvée assassinée, en juillet 2005.

"Nous tâchons d'apporter des éléments de preuve, à charge ou à décharge, là s'arrête notre rôle ; il ne nous appartient pas de désigner un éventuel coupable".

Equipés de puissants ordinateurs d'analyse (transportables), de logiciels d'investigation, de bloqueurs d'écriture — pour garantir l'intégrité des données initiales — les experts répondent à des protocoles très stricts et traquent les traces laissées dans l'ordinateur par un associé peu scrupuleux qui tentait de vendre des informations à une société concurrente.

Ils sont aussi appelés pour retrouver les fragments d'une vidéo enregistrée par un pédophile, un incendiaire, un pervers. Ils récupèrent les "skimmers" et les caméras utilisées pour reproduire des cartes bancaires.

Un travail délicat, parfois dangereux... "il vaut mieux rester anonymes. Nous avons déjà été menacés".

Sur terre comme au fond des mers, ils récupèrent les disques durs des pétroliers échoués comme les caméras de surveillance d'une boîte de nuit dont certains enregistrements compromettants ont été effacés par le patron lui-même. Sur ce coup-là : "On a récupéré 90 % des données" 150 giga sur les 164 (a priori) sous-traités à la mémoire de la machine. Un travail d'experts.

Frédérique VERHAEGHE



Le Laboratoire d'Expertise et de recherche de traces informatiques (Lerti) travaille depuis quelques semaines pour la cour d'appel de Grenoble. Photo Lisa MARCELJA

Les budgets ne suivent pas

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, à l'échelle nationale ou local, on assiste à une baisse des demandes d'expertises judiciaires, de manière générale. Le volume des expertises en informatique a baissé d'environ 30%, intervient Jean-François Kravtchenko, président de La compagnie des experts.

Ce moindre recours aux expertises judiciaires est dû au coût des prestations : "En civil, les parties hésitent parce que cela coûte cher et au pénal, les budgets ne suivent pas."

500 experts sont rattachés à

la cour d'appel de Grenoble. Certains Isérois ont une notoriété nationale, voire internationale et dépendent de la Cour de cassation comme le professeur Barret qui est intervenu, dans le domaine de la médecine légale, auprès du tribunal international ou Alain Tornier, un spécialiste de la prothèse osseuse.

Les expertises les plus demandées concernent le bâtiment, la médecine — avec le recours plus systématique à l'expertise psychiatrique ou psychologique pénale, depuis la loi Perben 2.

"Si bien que dans ce domaine particulier, les experts

psychiatres ou psychologues ne sont pas assez nombreux pour répondre à toutes les demandes. Il faut dire que le montant des honoraires est relativement faible et n'attire pas d'éventuels candidats..."

Le forfait est de 395 euros pour une expertise psychiatrique, qui comprend les visites au prévenu ou à l'accusé jusqu'à la présentation du rapport (écrit) devant le tribunal ou la cour.

Une heure de traduction est rémunérée entre 12 et 20 euros (le temps d'attente n'est pas payé) ; l'heure d'expertise informatique, 80 euros.

"On essaye de négocier

chaque année avec la cour d'appel de Grenoble une augmentation des tarifs qui n'ont pas été revus depuis cinq ans."

Alors que la loi est plus exigeante et impose notamment aux experts pendant le cycle probatoire d'une durée de deux ans de suivre un cycle de formation. Ces formations à la fois juridictionnelles et techniques sont organisées par La compagnie des experts près de la cour d'appel de Grenoble et le barreau de Grenoble, auteurs d'une charte qui a été adoptée à l'échelon national en 2004.

REPÈRES

POUR DEVENIR EXPERT

■ Il faut déposer un dossier auprès du procureur de la République près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel le candidat exerce son activité professionnelle ou possède sa résidence.

Le dossier de candidature est analysé. L'expert, une fois formé sur le plan juridique et technique et après avoir prêté serment, est désigné à titre probatoire pour deux ans, puis à titre définitif.

Le mandat est renouvelé tous les cinq ans après avis d'une commission. Certains experts sont désignés à l'échelon national. Le contrôle des experts est exercé, soit par le procureur général de la cour d'appel, soit par le premier président et le procureur général près de la Cour de cassation.

QUE FONT-ILS ?

■ 500 experts judiciaires sont rattachés à la cour d'appel de Grenoble (depuis la loi du 11 février 2004 il n'y a plus de différenciation entre la matière civile et la matière pénale). Ils interviennent dans des domaines très variés, l'agro-alimentaire, les métiers d'art, les travaux publics, la balistique, les produits industriels...

Sur les 500 experts, on compte 150 traducteurs-interprètes. La moitié des experts en exercice adhèrent à la Compagnie des experts, ce syndicat et organisme de formation a été créé à Grenoble en 1936.

LEURS POUVOIRS

■ L'expert est un professionnel habilité chargé de donner un avis technique au juge. À partir du moment où il a été mandaté l'expert a le pouvoir d'obtenir les documents qui vont lui permettre de répondre aux questions du magistrat. Il peut se faire accompagner d'un huissier. En expertise civile, c'est le principe du contradictoire qui prévaut.

GRÈVE Les étudiants de médecine ont débuté hier un mouvement de protestation

Le blues des futurs médecins

LA TRONCHE

Cela faisait plusieurs années que la grogne couvait. Cinq ans. Depuis janvier 2002 avec la loi de modernisation sociale. Hier, une centaine d'étudiants en médecine de Grenoble se sont rassemblés, en fin d'après-midi, devant les urgences du Centre hospitalier universitaire de La Tronche pour protester contre la mise en place d'une épreuve de lecture critique d'articles aux épreuves nationales classantes (concours que passent tous les étudiants de sixième année de médecine et qui détermine leur spécialité future).

"Les médecins doivent toujours se tenir informés des

évolutions technologiques. Cette unité d'enseignement a pour but de leur apprendre à garder un regard critique sur les publications médicales et les différents produits pharmaceutiques qu'on leur propose", explique Laureline Barrielle, étudiante en troisième année, à Grenoble.

Et donc ? "Sur le fond, nous ne contestons pas cette matière. Il est d'ailleurs important que les médecins restent informés". En revanche, les étudiants protestent contre la manière dont cette unité d'enseignement, qui commence dès la deuxième année, est mise en place. "Il y a un problème de notation. Le

quota d'horaires est différent selon les facultés. Cela va de 50 à 120 heures selon l'endroit.", continue Laureline Barrielle, étudiante en troisième année, à Grenoble.

Les gardes ne seront pas assurées pendant une semaine

Le problème, qui suscite la grogne des futurs médecins, c'est que cette unité doit faire partie des épreuves nationales classantes à partir de 2008. "Nous ne pouvons pas accepter que cela fasse partie de l'examen qui va déterminer notre carrière", soutient Laureline. "Il n'y a même pas de directives nationales. Nous voulons qu'un collège national se prononce avant que cette épreuve soit appli-

quée", renchérit Delphine Vuachet, étudiante en cinquième année.

Dans les rangs la détermination reste intacte. Après l'échec de la concertation du 6 février dernier avec les doyens des facultés et des représentants des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Santé, les étudiants ont décidé de ne plus assurer les gardes pendant une semaine. "C'est dommage d'en arriver à cette extrémité là. Les hôpitaux vont en subir les conséquences", reconnaît-elle. Grève de stage donc, en attendant l'avancée des négociations et la journée de mobilisation nationale prévue pour le 22 février prochain à Paris.

Jean-Jacques FÉRAL



Pour Laureline Barrielle (au centre), "il n'y a aucune directive technique concernant cette unité d'enseignement".